



FLASHNEWS

ÉLARGISSEMENT DE L'OFFRE FAS DE CARDIF LUX VIE

Cher Partenaire,

Dans le cadre de la mission de Cardif Lux Vie de rendre l'assurance vie plus accessible, la Compagnie a le plaisir d'annoncer que son **offre FAS** est à présent **disponible aux résidents français, portugais, espagnols et luxembourgeois, ainsi qu'à ceux de nombreux pays situés hors de l'Espace Economique Européen (Monaco, Chine, Dubaï, Hong-Kong, Ile Maurice, Israël, Nouvelle-Calédonie, Saint-Barthélemy, Singapour et Turquie).**

Introduit par la Lettre Circulaire du Commissariat aux Assurances du Luxembourg (LC 15/3), le Fonds d'Assurance Spécialisé (FAS) est venu compléter la palette des supports d'investissement disponibles au sein des contrats d'assurance vie et de capitalisation luxembourgeois.

Le FAS répond aux objectifs patrimoniaux d'une clientèle exigeante, ayant une connaissance des marchés financiers, et lui offre la possibilité de choisir elle-même les actifs composant son fonds. Ces derniers mois, la baisse des rendements obligataires et la recherche des clients à donner du sens à leurs investissements ont accéléré encore leurs demandes pour des produits plus flexibles.

Ainsi, le souscripteur peut choisir directement **les actifs sous-jacents au FAS au sein d'un large univers d'investissement défini par la LC 15/3 dans le cadre de la Gestion Libre ou, lorsqu'applicable, sur la base des conseils délivrés par son conseiller dans le cadre de la Gestion Conseillée.** En fonction de sa catégorie telle que définie par la LC 15/3 (dépendant du montant de la prime et de la fortune mobilière déclarée), il pourra notamment sélectionner des actifs tels que des actions, des obligations, des ETF, des parts d'organismes de placement collectifs ou encore des produits structurés et des actifs non-traditionnels (Private Equity, Fonds alternatifs, Fonds Immobiliers). Cette solution souple et flexible reste complémentaire aux supports d'investissement de type fonds internes dédiés ou fonds internes collectifs.

Pour plus de précision sur ce cadre, les modes de gestion possibles (Libre ou Conseillée) et les compartiments admis en fonction des pays de résidence et la nationalité de vos clients, nous vous invitons à contacter vos interlocuteurs habituels.

Ce document a été rédigé en fonction des dispositions législatives, réglementaires et de la jurisprudence en projet ou connues à la date de sa rédaction. En conséquence, ce document ne saurait en aucun cas être compris ni comme un quelconque conseil juridique, financier ou fiscal donné au lecteur ; ni comme une sollicitation à vendre ou acheter un produit financier ou un produit d'assurance. L'objet du document ayant comme finalité de transmettre de l'information, il ne saurait, de ce fait, engager la responsabilité de son auteur. L'information transmise n'a en aucun cas vocation de se substituer aux connaissances et compétences du lecteur et il est vivement recommandé de solliciter les conseils d'un professionnel indépendant et qualifié. Dans le cadre de cet envoi, Cardif Lux Vie, en tant que responsable de traitement, est amenée à traiter vos données à caractère personnel protégées par le Règlement (UE) général sur la protection des données n°2016-679. Le traitement de ces données à caractère personnel est effectué en conformité avec la Notice « protection des données » qui contient l'ensemble des informations que Cardif Lux Vie doit fournir et qui se trouve sous le lien : <http://corporate.cardifluxvie.lu/fr/pid1877/mentions-legales.html>